



FOURRURES

LE VRAI JOURNAL DE TOP DOGS

Texte : S. Anzagoth | photos: D.R.

QUE PORTEZ VOUS VRAIMENT SUR LE DOS ?

Bientôt Noël. Entre les chiots des Pays de l'Est, que l'on retrouvera en bocal dans les animaleries françaises et la fourrure que Belle maman a commandé au Père Noël, ils vont pouvoir passer de bonnes fêtes, les trafiquants sans cœur. Comme toujours, les bénéfiques sont suffisants pour leur faire oublier leur peu d'humanité. Chaque année, ce sont 35 millions de bêtes exterminées dans les conditions les plus barbares et inadmissibles. Parmi elles, les habituelles victimes : visons, renards... et puis les autres, celles dont on ne se serait jamais douté : des chiens et des chats, élevés en cage ou volés à leur propriétaire, fournissent ce marché décennaire qui sort peu à peu de son anonymat... Hé oui, mesdames, vous pensiez arborer du loup ? Vous portez du Berger Allemand, torturé, massacré... En effet, on estime que 2 millions de chiens et de chats sont tués chaque année pour la fabrication et la conception d'articles divers. 30 000 chiens sont abattus chaque mois dans le nord-est de la Thaïlande.

Top Dogs magazine lève le voile sur ce scandale et rejoint de nombreuses associations françaises et internationales pour vous informer de ces pièges.

Il ne se vante pas de son métier, Mr Y - dont l'identité ne sera pas dévoilée pour des raisons évidentes-, même pas auprès de ses amis. Il est pourtant le fils d'un gros importateur de fourrure français. Et parce que l'Argent est un meilleur vecteur vers le Pouvoir que le Cœur, ici, on bosse en famille. A 25 ans, il est négociant pour son papa. Il part deux fois par an en Asie pour faire son marché, afin de vérifier la qualité et négocier les prix de sa marchandise domestique. Comme la luxure va souvent avec la crasse, il fait quelques confessions pas banales, au cours d'une soirée arrosée, entre le rire et la honte : Après avoir visité les plus grands hangars de l'Est de la Chine. Il retrouve régulièrement ses hôtes chinois autour d'une table. De la cocaïne lui est systématiquement proposée, ainsi qu'une paire de filles. Mr Y pense sûrement rattraper un peu l'image qu'il a de lui-même en affirmant que ce rituel est comme un passage obligatoire dans ce genre

de négoce. On lui en voudrait moins si ces quelques instants de bonheur artificiel l'aidait à oublier les cris des bêtes dépecées souvent vivantes, dont il a acheté les peaux pour une bouchée de pain. Mais non, Mr Y aime son job, qui est d'ailleurs très bien payé ! Il raconte froidement que les chats sont entassés dans des cages, sur des centaines de mètres carrés. Il ne s'attarde pas sur les miaulements désespérés de cette source de revenus, car lui, ce qui l'intéresse, ce sont leurs poils. Il y a plusieurs méthodes pour tuer un animal. Le but de la manœuvre est de ne pas abîmer la marchandise. Lui, il préconise l'électrocution : L'animal, parqué dans une cage, se voit introduire de force une perche par voie rectale. On lui en présente ensuite une seconde, que l'animal, apeuré, finira par mordre pour se défendre. Ces deux perches sont en fait des diodes et l'animal sera sauvagement électrocuté. Cette méthode est à mon sens la plus humaine de celles qui m'ont été rapportées par diverses associations animales. En effet, il est plus courant d'utiliser des systèmes moins élaborés, et surtout moins coûteux. Pour les chats, on utilise fréquemment un simple tuyau d'arrosage que l'on enfonce dans la gorge. Les félins, pendus par des cordelettes, gonflent sous la pression de l'eau et se noient dans d'atroces conditions. Il est fréquent que certains sortent de leur état semi-comateux au moment d'être dépecés. Trop faibles pour réagir, ils se contentent de miauler, sans pouvoir se débattre... Pour les chiens, les Chinois affectionnent la méthode du fil de fer. Le chien se tranche la gorge lui-même en se débattant, pour fuir la douloureuse morsure du métal ciselé. Les coups de bâtons sont parfois proscrits, car ils abîment la fourrure. Le fait que le chien, le crâne ouvert et à peine étourdi par la violence des coups portés, cligne encore des yeux alors qu'il se fait dépecer vivant, n'émeut pas grand monde... Pas plus que d'autres, tellement meurtris physiquement et moralement, que leurs fourrures rêches deviennent inutilisables. Pour ceux là, le sort ne sera pas plus rose. Ils seront simplement cantonnés dans un coin de la salle, aspergés d'essence et brûlés vifs... Ici, on pense au profit, avant tout !

Des os à mâcher, fabriqués en peau de chien !

Pensez donc, dans le chien tout est bon : la fourrure sert à faire les beaux manteaux de Belle maman, la viande est vendue sur les marchés et la peau sert à fabriquer ces os à mâcher que l'on vend dans nos supermarchés... Oui, vous avez bien lu ! Nombre des ces os, soit disant en peau de bœuf,

sont en réalité de la peau de chien massacré en Asie. Il est pour cela indispensable de vérifier la provenance sur l'étiquette du produit, et de bannir immédiatement ceux qui ont été importés de Chine ou de Thaïlande. Manfred Karreman, un cinéaste-journaliste et Rick Swain, le directeur du département des enquêtes de HSUS se sont rendus en Asie, équipés de caméras, pour montrer l'horreur de ces abjectes boucheries. C'est à Pékin que l'on trouve les intermédiaires de ce marché juteux, mais c'est dans le Nord de la Chine que l'activité est la plus forte. Le climat y étant plus rude, cela permet d'obtenir une fourrure beaucoup plus dense. Cette qualité est principalement recherchée pour la confection de manteaux. Il y existe donc de nombreux élevages de chiens (jusqu'à 300 « têtes ») et de chats (rarement plus de 70) qui exercent dans des conditions épouvantables d'insalubrité et de maltraitance. Souvenez-vous, quelques semaines avant l'explosion de l'épidémie de SRAS, un élevage de 300 chiens, destinés à fournir le marché étranger en peaux et à être consommés par les Chinois, avait été décimé par la toux de chenil. Les cadavres avaient bizarrement disparu dans la nature. Les autorités compétentes en ont conclu à une mise en circulation frauduleuse dans le circuit alimentaire du Pays. On estime que 30% des chiens destinés à être abattus dans des boucheries spécialisées ont été volés à leurs propriétaires, comme l'attestent les nombreux animaux apeurés, auxquels on n'a pas pris le temps de retirer leur collier et médaille. Les chiens abattus sont la plupart du temps des Bergers Allemands. Selon leur couleur, ils n'ont pas la même valeur marchande. Les chiens de couleur grise sont très appréciés, et passent régulièrement nos frontières sous l'appellation « renard » ou « raton- laveur asiatique ». Sur le site www.reseaulibre.net on peut d'ailleurs télécharger la vidéo de l'abattage en règle d'un de ces pauvres Bergers Allemand : « Les enquêteurs ont filmé une scène d'un abattage de chiens en Asie. Un chien, rassuré et confiant, agite sa queue, alors qu'il est tiré hors du sac qui l'emprisonne. Lorsque le boucher l'immobilise avec un fil de fer, le chien prend peur et tente de s'échapper. Écartant la patte arrière gauche du chien, le boucher le poignarde à l'aîne. Ensanglanté, le chien hurle et se débat. Le fil métallique cisaille son cou. Quelques minutes plus tard, encore conscient, il est suspendu à un crochet de boucher, alors que son tortionnaire lui arrache sa fourrure, sous le regard horrifié des autres chiens, qui attendent leur tour sur le sol glacé. » Sur le même site, on apprend qu'une firme chinoise a déclaré aux investisseurs qu'elle disposait de 50 000 peaux de chiens et autant de chats, qu'une autre avait 100 000 fourrures de

chats en "stock". Des documents sur les exportations d'une société pékinoise révèlent qu'une seule livraison peut représenter entre 40 000 et 50 000 peaux de chats, voire plus. Lors d'une vente aux enchères en Allemagne, 10 000 fourrures de chiens de Corée étaient disponibles. Un envoi chinois vers l'Italie a été saisi pour absence d'autorisation: il consistait en 4,7 tonnes de peaux de chiens. Une autre firme chinoise vend environ 10 000 manteaux de chiens et de chats à la Russie par an. Les exemples sont sans fin. Une bonne partie de l'Asie est concernée : Corée du Sud, Philippines, Chine, Thaïlande, Vietnam, etc.

L'étiquette dit que c'est du Loup ? C'est pourtant du Berger Allemand !

Mr Y, lui, n'achète quasiment que du chat, car les fourrures de chiens sont souvent de bien trop mauvaise qualité, d'après lui. Ses clients sont de très célèbres couturiers et ils demandent, bien entendu, le « meilleur »... Il montrera à notre instigatrice, un manteau fait de centaines de chevrons, soit d'une infime partie du corps de centaines de chats, sensée être la plus noble et douce, qui sont ensuite assemblés avec une infinie précision. Le travail semblerait tout aussi admirable s'il avait été réalisé en fourrures acryliques, ces nouvelles matières peu coûteuses, impressionnantes de réalisme et de douceur. Mais il n'en est évidemment pas question, dans cette course au « vrai » et au luxe, même si celui-ci est teinté de sang. Peu importe, la quasi-totalité des fourrures est de toutes manières reinteinte avant exportation, afin de ne pas éveiller les soupçons. En effet, depuis un an, l'existence d'un



FOURRURES: QUE PORTEZ VOUS VRAIMENT SUR LE DOS ?

WWW.MONSIEUR-PITBULL.COM



QUE PORTEZ VOUS
VRAIMENT
SUR LE DOS ?

FOURRURES

LE VRAI JOURNAL DE TOP DOGS

arrêté visant à interdire l'introduction en France de peaux brutes ou traitées de chiens, de chats et de produits qui en sont issus, viserait à éradiquer ce type de trafic du territoire français. Malheureusement, comme Mr Y s'en vante basement, les contrôles sont quasi inexistantes, et il existerait désormais un terme universel et totalement inconnu des services des douanes, qui signifierait aux connaisseurs la véritable origine de ces peaux illicites. Cet arrêté, jugé insuffisant par la totalité des associations engagées, fait l'objet d'une demande de réécriture par nombre d'entre elles, dont l'AFIPA (cf interview ci-dessous) et notre SPA nationale, dont le président Serge Belais compte bien faire avancer les choses, au travers d'une large campagne de sensibilisation nationale.

2 millions de chiens et de chats sont tués chaque année

Ce business est extrêmement barbare et choquant pour la plupart d'entre nous, et pourtant, encore une fois, il ne tient qu'à nous de tout changer... En prenant connaissance de ce que l'on s'apprête à se mettre sur le dos, par exemple. En vérifiant l'étiquette, en se méfiant des appellations mystérieuses comme « genuine fur » ou « genuine leather » (qui veulent dire « fourrure ou cuir véritable »), de tous les produits à base de peaux ou de fourrures fabriqués et importés d'Asie (manteaux, chapeaux, sacs à mains, porte-monnaie, gants, gants de jardinage, pantoufles, chaussures, cols, jouets, décorations, figurines, tambours, petits articles de cuir -y compris de sport et de jardin-, peausseries de voitures, articles orthopédiques... Tous ensemble, et grâce à de nouveaux arrêtés que nous espérons voir le jour bientôt, nous pouvons diminuer sensiblement l'impressionnant rendement des trafiquants des Pays du Soleil levant...

Interview avec Nicolas BISCAYE, Président de l'AFIPA

A.F.I.P.A.
Association Française et Internationale de Protection Animale

ACTUALITÉS FORUM LIENS NEWSLETTER LIVRE D'OR CONTACT

ACTUALITÉS

L'ASSOCIATION
Président
L'équipe de l'AFIPA
AFIPA ORGANO
AFIPA GRECE
Nos membres salariés
Du sein de l'AFIPA
Nos partenaires

NOTS CAMPAGNES
Covida
Fournie
Animaux de cirque
Animaux Exotiques

AGISSEZ !!!
Covida
Fournie
Animaux de cirque
ABRÈGE D'ACTES
Adhésions à l'AFIPA
Devenir délégué
L'AFIPA recherche...

Le site de l'afipa pour les enfants

ACTUALITÉS

Orléans - Nouvelle loi pour la protection des animaux de compagnie et gestion des animaux errants : une leur d'espérer ?

Le parlement grec a finalement adopté, au mois de juillet dernier, une loi instaurant l'obligation, pour les propriétaires d'abandonner pour des raisons de santé ou d'élevage leurs chiens dans un refuge national sans... L'UD LA-0017

En France, les chiens abandonnés sont estimés à 100 000 par an. L'AFIPA, association qui lutte contre l'utilisation de la fourrure de chat et de chien.

Paris, le 18 février 2004 - Afin de montrer leur soutien à la lutte contre l'utilisation de la fourrure de chat et de chien, de nombreux artistes ont donné un objet leur ayant appartenu au profit de l'AFIPA, association qui lutte contre l'utilisation de la fourrure de chat et de chien.

De 15 à 20 millions d'habitants ont pu assister, sur leur chaîne d'émission, à un spectacle de magie et de magie blanche.

Le Dalai LAMA - Dalai Lama François de la Paix - la H&M - Fabrice POURE D'ARON - Cavalier utilisé pour la présentation du 20th - Amanda ALTAI (chanteuse et prof de chant) - Missi à main levée - Sibyl - Enya DAUMAS - Top Orange Morgan - Akela DOMINILE - Disque d'Or de son album "Eternel" - Yves RENDE - Casque de maître de cérémonie MOULIN - Mylene DEMINGEOT - Mère et fil de la première long-métrage de Marc SIMONIN - Annelise MAURESDO - Rayonne de Tennis - LUD - Biscaye (chien et chat) et brille à brille - Paul BUNNEY - Responsable du site - son contact de loi - Rika ZARAI - Livres et CD de musique

Danièle Duvallat, Chantal Loubet, Elodie Gosselin, Yves Lenoir, Nadia Faki... ont, entre autres, également participé à cette opération.

L'obligation des montants de cette vente ne permet pas de financer une campagne de publicité. En effet, l'AFIPA lutte avec des bénévoles un objet profitable pour dénoncer la production et la commercialisation de la fourrure de chat et de chien sur le territoire français.

Les sites de l'AFIPA avec cette campagne sont donc d'actualité la production et la commercialisation de la fourrure de chat et de chien sur le territoire français et obligent les fabricants à mentionner le nom de l'animal utilisé pour la fourrure.

L'AFIPA
L'association AFIPA, elle a été créée le 5 juin 2001 par Nicolas BISCAYE (21 ans) pour défendre les animaux contre la cruauté humaine et protéger contre l'utilisation de la fourrure, contre des souffrances insupportables liées aux conditions de piégeage, d'élevage, de tonte, de dépeçage ou de mise à mort.

Initiateur de la loi de 1991 sur Yves RENDE, l'AFIPA se lance ensuite dans une grande campagne contre la cruauté, notamment par...

Sandrine ANZAGOTH : Depuis quand l'AFIPA existe-t-elle ? Qui est à l'origine de ce projet et quelles en étaient les motivations ?

Nicolas BISCAYE : L'AFIPA existe maintenant depuis plus de trois ans. Au départ, plusieurs de mes amis, qui travaillaient dans le milieu de la mode, m'ont alerté du grand retour de la fourrure. Aussi, je me suis beaucoup documenté afin de réaliser une campagne importante sur le sujet et ai donc appelé plusieurs personnalités que je connaissais, afin d'obtenir leur aide et lutter contre la fourrure et ses dérivés... Au début, je dois avouer que la tâche fut compliquée, car il s'agissait ni plus ni moins que de s'attaquer à une grosse industrie, mais peu à peu, des moyens de lutter efficacement se sont ouverts à nous.



Leur sort est insupportable... Ces chiens attendent d'être dépecés, encore vivants, afin de ne pas abîmer leur fourrure. Leur chair sera consommée.



Ce chien est torturé sous l'œil de ses compagnons, qui attendent leur tour...

Comment l'association se développe-t-elle ?

L'AFIPA se développe grâce aux artistes qui la soutiennent. Sans l'appui de ces artistes, nous n'arriverions pas à faire ce que nous faisons aujourd'hui. Notre association est composée exclusivement de bénévoles ainsi que les délégations à Bordeaux et en Grèce, qui se chargent bénévolement des animaux. Toutes ces personnes, unies, travaillent dans un même but. Au niveau des délégations, elles travaillent beaucoup sur le terrain. En ce qui concerne les activités sur Paris, elles sont plus artistiques, en relation avec la communication, afin d'informer et de sensibiliser. Nous ne nous sentons pas capables d'entretenir un refuge, car cela coûte beaucoup d'argent et nous ne vivons que grâce aux adhésions et aux actions que nous réalisons.

Etes-vous toujours à la recherche de délégués sérieux pour représenter l'association à travers la France ? Quel devra être leur profil ?

Evidemment, nous souhaitons encore et toujours des délégués. Cela dit, nous sommes assez stricts sur le choix de ceux-ci, tout simplement car ils représenteront l'image de notre association dans leur région. Nous sommes une équipe unie et nous voulons nous assurer que le nouveau délégué pourra s'intégrer dans notre équipe. Nous souhaitons également des personnes sérieuses, motivées et qui peuvent travailler en équipe même à distance. C'est primordial.

L'AFIPA amène plusieurs combats. Parmi ses chevaux de bataille, siège la lutte contre l'utilisation de fourrure de chiens et de chats. Nous connaissons déjà le phénomène en Asie, mais il semble également s'être développé en France pouvez-vous nous expliquer le phénomène ?

Pour le moment, nous ne pouvons communiquer uniquement sur ce qui se passe en Asie. Nous travaillons et avons plusieurs pistes pour la France.

Quels sont les animaux et races principalement utilisés ?

Les bergers Allemands sont très utilisés pour leur fourrure. En Allemagne, de nombreux manteaux ont été retrouvés. Pour les chats, tous types de chats sont utilisés et vendus sur les marchés asiatiques.

Les conditions d'élevages... sont-ils importés ou élevés sur le territoire ?

Les animaux sont élevés en Asie. Les articles de mode arrivent en France directement créés et cousus sur le vêtement.

Quelles sont les conditions d'abattage ?

Concernant les chats, ils sont pendus dans une cage et agonisent de nombreuses heures. Une tradition chinoise veut que plus l'animal a souffert et plus sa fourrure sera belle. Quant aux chiens, ils sont attachés par un fil de fer au niveau de la tête et dépecés vivants pour la plupart.

A quoi et à qui sont destinées prioritairement ces peaux ?

Elles sont destinées aux industries étrangères à l'Asie pour la plupart. L'AFIPA a de nombreuses pistes actuelles et nous travaillons sur cela actuellement. Ces peaux sont destinées à la confection de vêtements, de jouets pour animaux, d'accessoires vestimentaires, cols, écharpes...). Mais sans l'obligation d'étiqueter, malheureusement, le consommateur ne peut pas réellement savoir ce qu'il achète.

Combien coûte une peau de chien ou de chat à l'achat ?

Nous savons, selon un rapport de la HSUS (Humane Society from United States) qu'une planche de 7 peaux de chats coûte 20 euros environ, alors qu'une peau de chien coûte près de 10 euros.



QUE PORTEZ VOUS VRAIMENT SUR LE DOS ?

FOURRURES

LE VRAI JOURNAL DE TOP DOGS



Une fois dépecé ou brûlé vif, la chair du chien est récupérée pour être consommée.



La fourrure arrachée, baigne dans un sang encore chaud...

Un autre type de trafic... tout aussi meurtrier ! Ces petits êtres derrière leur vitrine, qui font craquer des milliers de français tout au long de l'année, sont pourtant les malheureuses victimes de trafics inadmissibles en provenance des Pays de l'Est. Nos voisins belges ne semblent d'ailleurs pas éprouver trop de remords en leur délivrant des papiers européens en règle. Le taux de mortalité, chez ces animaux trop jeunes et souvent non sevrés, est extrêmement élevé pendant leur périple vers la frontière belge, écrasés dans des containers, et après, avant l'arrivée en animalerie... ou chez vous. Au total, plus de la moitié de la production importée de Roumanie, Pologne ou de République tchèque mourra de maladie ou de malnutrition, sur les routes ou dans vos bras. Noël approche à grands pas et représente une aubaine pour les marchands de chiens. La demande est, en période de fêtes, la plus forte de l'année. Elle signera encore la mort de milliers de bébés animaux. Le plus incroyable, c'est qu'il ne tient qu'à nous que cesse l'hécatombe. N'hésitez pas à visiter le site www.animaleries.fr.st, qui dénonce toute la vérité sur les trafics de chiots des pays de l'Est. Au vu des récents cas de rage en France, il est plus que temps de prendre ses responsabilités et de vérifier la provenance du chien dont vous déciderez de faire votre futur compagnon...



Combien sont-elles revendues généralement ?

Cela est très variable. Dans le milieu de la mode, tout dépend de la marque et de sa résonance nationale et/ou internationale.

Nous avons découvert dans le Journal Officiel, il y a exactement un an, l'existence d'un arrêté visant à interdire l'introduction en France de peaux brutes ou traitées de chiens, de chats et de produits qui en sont issus. Que pensez-vous de cela ?

Cet arrêté vous semble-t-il suffisant ?

Ce texte est clairement insuffisant. Certes, il interdit l'importation de fourrure de chat (*Felis felis*) et de chien (*Canis canis*) mais il n'interdit toujours pas la commercialisation et la production sur le territoire français et c'est cela qui est grave. Nos chats et nos chiens peuvent être victimes d'un trafic, d'une part et d'autre part, le chat bengali (*Felis bengalensis*) qu'utilisent certains couturiers ne sont pas concernés par cet arrêté.

Qu'encoure-t-on aujourd'hui en transgressant l'arrêté du 5 novembre 2003 ?

Les fabricants n'encourent pas grand chose et malheureusement, ils le savent bien. Tout simplement parce qu'il n'est pas obligatoire de donner le nom de l'animal sacrifié pour sa fourrure. Donc, à l'étranger, lors de la fabrication, l'étiquetage n'est pas explicite. En d'autres termes, nous pouvons porter du chat à l'heure actuelle, en pensant que c'est du lapin !

Avec le recul, pensez-vous que celui-ci ait participé à une quelconque amélioration ?

Clairement non. Il existe un texte, du 11 novembre 1991, qui n'oblige pas les fabricants à donner le nom de l'animal utilisé. Ainsi, avec ce texte du 5 novembre 2003, qui interdit l'importation de la fourrure de chat et de chien, cela ne sert strictement à rien, étant donné que la question à se poser « Que portons-nous ? » ne peut trouver aucune réponse. Je pense que peu savent ce qu'ils portent réellement...

Nombre de stars se sont apparemment mobilisées pour soutenir votre cause, notamment en offrant des affaires personnelles lors d'une vente aux enchères sur le Net. Celle-ci fut-elle à la hauteur de vos attentes ?

Nous avons en effet de nombreuses personnalités. Le Dalaï Lama, notamment, nous a fait l'amitié de participer. Sur d'autres projets, il sera présent avec l'AFIPA et nous pouvons dire que cette vente aux enchères a été un véritable succès, tant au niveau médiatique, que pour les fonds récoltés (3000 euros). Le plus important, c'est que les personnalités aient très bien joué le jeu aussi. Désormais, il est prévu d'en organiser une autre, prochainement...

Vous comptez organiser une campagne de sensibilisation grâce à ces fonds. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous lançons une grande campagne radio et TV avec de nombreuses personnalités (Elodie Gossuin, Yves Rénier, Emma Daumas, Nadia Fares...) pour sensibiliser la population. Aujourd'hui, nous sommes fiers qu'autant de personnalités soutiennent l'AFIPA. Je peux dire que ces personnalités s'associent à l'AFIPA avec simplicité. Enfin, nous avons lancé par voie de presse une campagne avec un visuel qui se veut choc pour faire comprendre aux gens qu'ils peuvent porter leur cah tou, leur chien sur le dos sans le savoir. Justement à cause de lois imparfaites.

Que proposez-vous concrètement pour stopper définitivement le phénomène ?

Nous demandons à modifier le décret du 11 novembre 1991, ainsi que l'arrêté du 5 novembre 2003. Ainsi, nous pourrions stopper ce trafic. Nous avons lancé une pétition (disponible sur Internet ou par courrier -merci de joindre une enveloppe timbrée pour le retour-). Nous avons également prévu de faire une grosse émission de radio visant la population étudiante avec la station EVERYONE. Ceux qui sont intéressés pourront, à partir du 14 octobre, en savoir plus.

Arrêté du 5 novembre 2003 prohibant l'introduction en France de peaux brutes ou traitées de chiens et de chats et des produits qui en sont issus.

NOR: AGRG0301887A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales,

Vu le règlement (CE) n° 1774/2002 du Parlement européen et du Conseil du 3 octobre 2002 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine ;

Vu la directive 92/118 du Conseil du 17 décembre 1992 définissant les conditions de police sanitaire ainsi que les conditions sanitaires régissant les échanges et les importations dans la Communauté de produits non soumis, en ce qui concerne lesdites conditions, aux réglementations communautaires spécifiques visées à l'annexe A, chapitre 1er, de la directive 89/662/CEE et, en ce qui concerne les pathogènes, de la directive 90/425/CEE ;

Vu le code rural, et notamment ses articles L. 236-1 à L. 237-3 ;

Vu le code des douanes, et notamment son article 38 ;

Vu l'arrêté du 6 juin 1994 modifié relatif aux conditions sanitaires d'importation d'animaux vivants, de produits d'origine animale et de denrées animales ou d'origine animale en provenance des pays tiers ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2000 fixant les modalités des contrôles vétérinaires à l'importation des produits en provenance des pays tiers,

Arrêtent :

Article 1

L'introduction en France de peaux brutes ou traitées de chiens (*Canis canis*) et de chats (*Felis felis*) (à titre indicatif code NC 4301 90 00 et 4103 90 00) et de produits qui en sont issus est interdite.

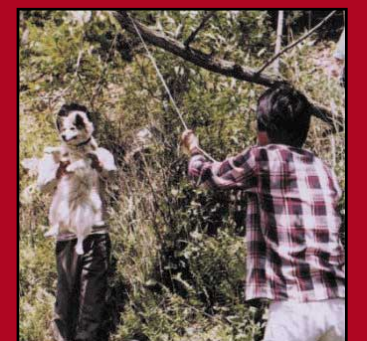
Article 2

Le directeur général de l'alimentation et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 novembre 2003.

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, Hervé Gaymard

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Francis Mer.





QUE PORTEZ VOUS VRAIMENT SUR LE DOS ?

Le célèbre couturier Emanuel UNGARO utilise ouvertement de la fourrure de chat Lipi pour ses collections. Si vous souhaitez partager avec lui votre sentiment sur cet acte barbare, nous vous proposons de lui envoyer ce courrier type, que l'association AFIPA propose sur son site : http://www.afipa.net/action_fourrure.html. N'hésitez pas non plus à lui faire parvenir vos propres lyriques au travers de la Toile...

- Emanuel UNGARO : info@emanuelungaro.fr
- Copie AFIPA : communication@afipa.net

Objet : utilisation de fourrure de chat

Monsieur,
Je suis choqué d'apprendre que votre prestigieuse maison participe à l'exploitation et à la souffrance animale en utilisant de la fourrure de chat pour ses créations. L'appellation « chat Lipi » ne change absolument rien : en effet, celui-ci est absolument le même chat que celui que nous avons en France. Il me semble atroce pour un créateur d'aller si loin dans le mauvais goût. Je considère ces pratiques morbides en totale opposition avec toute image de modernité et d'avant-gardisme. C'est pourquoi je vous demande fortement d'y renoncer, et d'exprimer votre créativité avec des matériaux nouveaux et futuristes, et non pas avec de la peau ou de la fourrure animale.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

- Nom :
- Prénom :
- Adresse complète :
- Code postal :
- Ville :
- Pays :

FOURRURES

L'association IAKA s'attaque, elle aussi, à la fourrure.

L'association internationale Iaka-Kaps s'insurge contre les méthodes barbares d'élevage, de vol, d'abattage et de consommation d'animaux domestiques, chiens et chats en tête, au travers du territoire Coréen. Ces pratiques ont fait le sujet du Vrai Journal de Top Dogs (cf n° 42) et vous ont particulièrement émus. Christine Pareau, qui préside l'association en France, souhaite nous faire part d'une grande avancée dans leurs projets :

Je remercie personnellement les 7 451 personnes qui ont déjà signé la pétition contre l'utilisation, en Corée, des chiens et des chats comme animaux de boucherie, ainsi que Monsieur Georges CUGGIA – Directeur du magasin «L'Espace Enchanté Vilmorin» à Antibes, pour avoir participé, avec l'ensemble de ses employés (Carole FERRIERE, Mireille & Christelle VINCENT membres de l'association IAKA KAPS France et les autres) à la collecte de 50 % de ces signatures. Je remercie également Kristel VALLEE, Daniel RODRIGUEZ et bien sur le magazine TOP DOGS sans lequel la diffusion d'articles sur nos actions, n'aurait pu vous parvenir.

Dès la réception des 2 550 signatures manquantes, IAKA KAPS France demandera audience auprès de Monsieur l'Ambassadeur de la Corée du Sud JANG Jai-ryong, afin qu'il fasse part de nos doléances au Président de la Corée du Sud Roh Moo-hyun, en remettant les 10 000 signatures des Français, insurgés des pratiques atroces qui sont infligées aux chats et aux chiens, et ce malgré la loi votée en 1991, destinée à protéger les animaux en Corée. Au jour d'aujourd'hui, cette loi n'est absolument pas respectée par les habitants, ni appliquée par le gouvernement Coréen.

Notre prochaine campagne pour l'année 2005 :

Rappelons quelques chiffres qui ont marqué ces dernières années, concernant le commerce de fourrures de chiens et de chats.

- En mars 2000, suite à un coup de téléphone anonyme, la police de Nanterre trouve des peaux de chats enfouies sous une pile de peaux d'autres animaux, dans un entrepôt de la Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine).
- En 1997, dans les Deux-Sèvres, la Direction des services vétérinaires découvre 1 500 peaux de chats détenues par un négociant, qui avait l'intention de les exporter pour la fabrication de jouets.

Voilà pourquoi, ensemble, nous allons solliciter au plus vite tous les Députés Européen par courrier pour la rédaction, le vote et l'application de nouvelles mesures réglementaires interdisant l'importation, l'exportation, la vente, la manufacture, l'offre de vente, le transport et la distribution de tous produits composés de peaux brutes ou traitées de chien ou de chat et des produits qui en sont issus dans tous les pays de la communauté européenne.

Christine PAREAU
Présidente de IAKA/KAPS France
Pour aider l'association ou signer la pétition, prenez contact par courrier à cette adresse:
IAKA KAPS France – 2, rue Martin du Gard – 33150 CENON
ou par e-mail : IAKA-KAPS-France@ifrance.com
Site internet : www.koreananimals.org

LE VRAI JOURNAL DE TOP DOGS

Que faire ?

Liste des appellations

Comment savoir quel type de fourrure orne le col de votre nouveau manteau ? Trop rarement de l'acrylique ! La meilleure façon de ne pas être complice de ces cruautés est de refuser toute fourrure et même de se méfier de ces prétendues «fausses fourrures» si rien n'est spécifié. Ce sont souvent de véritables peaux, obtenues dans les conditions que nous connaissons.

Voici la liste des «fausses» appellations. Si vous voyez un de ces noms sur l'étiquette de composition, prenez le temps de prévenir l'association One Voice, relevez discrètement la marque du vêtement, l'inscription sur l'étiquette et l'adresse du magasin où il est vendu. Puis, une fois ces informations recueillies, vous pouvez demander aux vendeurs où a été fabriqué le vêtement. Obtenir le lieu précis de fabrication est très utile, surtout si c'est en France. Il est important de ne jamais faire aucun commentaire négatif, même après avoir obtenu les informations que vous enverrez à One Voice par courrier. Les vendeurs ne doivent pas savoir pourquoi vous vous êtes renseigné. Pensez à indiquer les coordonnées du magasin.

- Fourrure de chien : Gae-wolf, Sobaki, Asian jackal (Chacal d'Asie), Goupee, Kou pi, Gubi, China wolf (Loup de Chine), Asian wolf (Loup d'Asie – utilisation fréquente en France), Pommern wolf (Loup de Poméranie), Mongolia dog (Chien de Mongolie), Korea dog (Chien de Corée), Asiatic racoon dog (Raton laveur d'Asie), Corsac fox (Renard corsac), dogue de Chine et généralement tous les mots composés avec «wolf» ou «dog».

- Peau de chien : Special skin (Peau spéciale), Lamb skin (Peau d'agneau), Mountain goat skin (Peau de chèvre de montagne), Sakhon Nakhon lamb skin (Peau d'agneau de Sakhon Nakhon).

- Fourrure de chat : Goyangi, House cat (Chat domestique), Wild cat (Chat sauvage), Katzenfelle, Mountain cat (Chat de montagne), et généralement tous les mots composés avec «cat». Tous les félins tachetés, espèces sauvages, sont interdits de commercialisation car en voie de disparition. Seuls les chats familiers sont sur le marché de la fourrure.

- Fourrure imprécisée : l'étiquette «genuine fur» signifie «vraie fourrure» et ne veut rien dire... Il faut donc redoubler de méfiance.

- Fourrure faussement étiquetée : les intermédiaires chinois ont avoué pouvoir mettre n'importe quel nom d'espèce sur les cahiers d'exportation sans que les douanes s'en préoccupent, et renommer la fourrure d'un manteau à volonté selon les souhaits des fourreurs ou grossistes – «renard» par exemple-. Fausses déclarations à l'export, étiquettes mensongères à la vente : la tromperie est généralisée !

- Ne l'oubliez pas, les peaux ne sont pas seulement destinées aux vêtements : certains petits objets ou jouets fabriqués à bas prix en Asie en ont et ce peut être aussi du chien ou du chat.

- Vous devez absolument éviter les os et bâtonnets "à mâcher" pour animaux familiers, originaires de Chine ou de Thaïlande: ils peuvent contenir des peaux d'autres animaux, surtout des chiens puisqu'on en tue environ 30 000 par mois dans le nord-est de la Thaïlande – souvent des chiots.

• Vraie fausse fourrure

Il existe une tromperie selon laquelle les cols de parka sont prétendument en fausse fourrure alors que c'est bien de la vraie – des gens sincères se sont faits rouler ! "Peaux de loups"

En France, il y a aussi parfois des ventes de "peaux de loups" à 75 ou 100 euros, pour faire des descentes de lit ou des couvertures "exotico-sauvages", tout le monde ne pouvant s'offrir une peau d'ours ou de lion. Si c'était vraiment du loup, ce serait interdit, mais il s'agit la plupart du temps de berger allemand... et pas forcément chinois.

• Le cuir aussi

On dit parfois que le cuir, c'est de la fourrure rasée ; en voici une illustration. Dans un animal, on peut tout vendre, et donc des peaux de chiens et de chats peuvent aussi se retrouver dans les produits suivants : tambours et instruments de musique, sacs à main et petits articles de cuir (y compris de sport), gants de golf et de jardin, produits "médicinaux" et orthopédiques, peausseries de voiture. Il est également impossible de le savoir en regardant une éventuelle étiquette. Le cuir de chat, lui, vient des Philippines – un seul abattoir situé à Mindanao peut tuer cent chats dans la journée.

Pour obtenir davantage d'informations sur ce lamentable commerce ou sur la fourrure en général, n'hésitez pas à contacter one voice: info@onevoice-ear.org

Les sites à visiter :

Avertissement !! Certaines pages recèlent des images à la limite du supportable !! Pour pouvoir consulter ces sites sans être heurté par la violence des photos, il existe une astuce (aucune honte à avoir, je l'ai fait moi-même pour le site de R.A.G.E) : Ouvrez la page Explorer, sélectionnez « outils », puis « options Internet », cliquez sur l'onglet « avancé » puis décochez « afficher les images ». Cliquez sur « ok ».

Il est dommage que certains administrateurs de sites pensent qu'il faille se torturer, en se forçant à regarder la dureté de la réalité. Je suis, basiquement, d'accord sur le fait qu'il ne faille pas se voiler la face... mais nous avons tous une sensibilité qui nous est propre et notre seuil de tolérance à l'horreur ne nous autorise pas toujours à dépasser un certain stade. Il n'est pas obligatoire de subir une torture psychique pour en comprendre une autre, physique, celle-ci. Certains, prêts à rejoindre les rangs des érudits et à prendre part à cette lutte, se trouvent tellement offensés à la vision de cette abominable boucherie, qu'ils prennent immédiatement leur jambe à leur cou. Partager la souffrance ne veut pas dire la subir également ou la faire subir, même si c'est à un moindre degré ! Il serait donc intéressant d'instaurer des avertissements et de laisser le libre choix au visiteur, de pouvoir visionner, ou non, des galeries susceptibles de le heurter. La plupart des sites de la Toile ont déjà intégré ce système.

- www.animaux-familiers.org – public averti
- www.reseaulibre.net/rage/peaux.html – attention, images choquantes !
- www.information.com – public averti
- www.afipa.net – tout public
- <http://krabott.free.fr/nfaa> – tout public
- <http://protectionanimale.com/catsdogs.htm> – attention, images choquantes !